

Modifications à la *Loi sur la radiodiffusion* : moment historique pour la musique d'ici

Montréal, le 3 novembre 2020 – Le ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Steven Guilbeault, vient de rendre public son projet de loi visant à modifier la *Loi sur la radiodiffusion* afin, notamment, de veiller à ce que les entreprises de radiodiffusion en ligne apportent une contribution appropriée au système canadien de radiodiffusion. L'ADISQ, qui dénonce depuis plus de 20 ans le fait que les services diffusant des contenus en ligne échappent aux lois canadiennes, souligne une journée historique pour l'industrie de la musique et salue la détermination et la volonté de l'honorable Steven Guilbeault, qui concrétise le travail effectué au cours des cinq dernières années par le gouvernement libéral.

« Enfin, le Canada rejoint les pays qui ont le courage d'agir afin de préserver leur souveraineté culturelle et de favoriser la diversité. C'est un grand jour pour le financement et la découvrabilité de la musique d'ici, et notamment de la musique francophone. », a affirmé le président de l'ADISQ, Philippe Archambault.

« Nous attendions des actions s'attaquant aux iniquités grandissantes caractérisant depuis 20 ans notre écosystème et enfin, aujourd'hui, une nouvelle aventure prend son envol. Les grands principes sont énoncés : c'est un pas de géant. Nous veillerons maintenant à nous assurer que ces principes prennent concrètement effet de la meilleure façon possible, en contribuant activement au processus législatif qui s'amorce. », a affirmé la vice-présidente aux affaires publiques et directrice générale de l'ADISQ, Solange Drouin.

L'ADISQ invite par ailleurs tous les partis à travailler ensemble afin de bonifier et favoriser l'adoption rapide de ce projet de Loi, dont l'importance est exacerbée par le contexte de pandémie actuel, qui fragilise gravement les industries culturelles.

Rappelons qu'en février 2020, un comité d'experts présidé par Janet Yale a déposé un rapport contenant 97 recommandations en vue de la modernisation de la *Loi sur la radiodiffusion*. L'ADISQ avait participé aux consultations menées par ce comité et avait salué, à l'instar de ses pairs du secteur de la musique et de l'audiovisuel, la plupart des recommandations qui y étaient consignées.

Au moment d'écrire ces lignes, l'ADISQ n'a évidemment pas pris connaissance du projet de loi dans ses moindres détails. Elle se livrera rapidement à une lecture approfondie.